

À une séance ordinaire de la Municipalité de Pointe-Fortune, tenue le 2 Juillet 2024 au local ordinaire des séances du conseil, à 19h00, sont présents mesdames les conseillères Lucie Lacelle, Christiane Berniquez et Sandra Lavoratore, messieurs les conseillers Gilles Deschamps et Jacques Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Bélanger.

Madame Andréa Chouinard, directrice général et trésorière intérimaire assiste à la rencontre et agit comme greffière.

Assistance : 1

Résolution numéro 24-07-85

NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE INTÉRIMAIRE

CONSIDÉRANT l'Absence du directeur général et greffier-trésorier pour la présente séance.

IL EST RÉSOLU,

De nommer madame Andréa Chouinard comme directrice générale et greffière-trésorière intérimaire pour la tenue de la présente séance.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 24-07-86

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Le conseil vote pour que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 24-07-87

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2024

Une copie du procès-verbal du 3 juin 2024 a été remise à chaque membre du conseil. Tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, et dispensent le directeur général d'en faire lecture.

Le conseil vote pour que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 24-07-88

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT ET APPROBATION DES COMPTES PAYABLES AU 2 JUILLET 2024

Je soussigné, Andréa Chouinard directrice générale et greffière trésorière intérimaire certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires pour payer les comptes déposés à la présente séance.

Andréa Chouinard, directrice générale
et greffière-trésorière intérimaire

Le conseil approuve le paiement des comptes à payer au 2 juillet 2024 pour la somme totale de 91 536.57\$. La liste des comptes à payer est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DES DOCUMENTS RECUS

Aucunes correspondances

Résolution numéro 24-07-89

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES FRAIS RELIÉS AUX SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DU PROJET DE REHAUSSEMENT DE LA RUE RÉAL-LAROCQUE

CONSIDÉRANT la résolution 22-05-64 adoptée à la séance ordinaire du 2 mai 2022, par laquelle le conseil octroyait le contrat pour La fourniture de personnel technique à la FQM;

CONSIDÉRANT l'octroi par le DG du mandat pour faire une demande de certificat d'autorisation et la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de rehaussement de la rue Réal-Larocque;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet fait partie de la programmation pour le transfert aux municipalités de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ) 2019-2023;

CONSIDÉRANT la facture 10177 au montant de 24.73\$, (taxes en sus), correspondant aux frais reliés service professionnels de surveillance des travaux dans le cadre du projet de rehaussement de la rue Réal-Larocque; cette facture a été reçue le 13 juin 2024 de la part de la FQM service techniques.

PAR CONSÉQUENT
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le paiement de la facture 10177 au montant de 24.73\$, (taxes en sus) reçue le 13 juin 2024, par la FQM.

QUE le paiement de ces projets soient imputés au programme de transfert de la taxe d'accise (TECQ) 2019-2023.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 24-07-90

AUTORISATION DE PAIEMENT DES FRAIS RELIÉS DE SERVICE PROFESSIONNEL EN CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE REHAUSSEMENT DE LA RUE RÉAL-LAROCQUE

CONSIDÉRANT la résolution 23-05-69 adoptée à la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023, par laquelle le conseil octroyait le contrat pour les services professionnels en contrôle des matériaux pour le projet de de la rue Réal-Larocque à Solmatech;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été approuvé et que les fonds seront pris à même le programme de transfert de la taxe d'accise 2019-2024;

CONSIDÉRANT la facture 1023748 au montant de 750.00\$, (taxes en sus), correspondant aux frais reliés aux services et frais engagés pour la période se terminant le 2024-05-31; cette facture a été reçue le 6 juin 2024 de la part de Solmatech.

PAR CONSÉQUENT
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le paiement de la facture 1023748 au montant de 750.00\$, (taxes en sus) reçue 6 juin 2024 de la part de Solmatech.

QUE le paiement de ce projet soit imputé au programme de transfert de la taxe d'accise 2019-2024.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 24-07-91

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 1 POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DE LA DERNIÈRE PARTIE DE LA RUE MACDONALD (PHASE II)

- CONSIDÉRANT la résolution 24-06-83 adoptée à la séance ordinaire du 3 juin 2024, par laquelle le conseil octroyait le contrat pour les travaux d'asphaltage de la dernière partie de la rue Macdonald (phase II) à l'entreprise Les Pavages D'Amour Inc.;
- CONSIDÉRANT l'acceptation provisoire du décompte no. 1, dossier 2024-053 des travaux et la recommandation de paiement de la part du Directeur général et greffier-trésorier, chargée de la surveillance des travaux;
- CONSIDÉRANT la facture 0012523 d'un montant de 52 799.10\$, taxes en sus, reçue le 2024-06-19 de l'entreprise Les Pavages D'Amour Inc.;
- ATTENDU QUE les travaux d'asphaltage de la dernière partie de la rue Macdonald (phase II) sont admissibles au programme de transfert de la taxe d'accise 2019-2024 et au Programme d'aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) 2022-2024.

PAR CONSÉQUENT
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le décompte progressif no. 1 pour les travaux d'asphaltage de la dernière partie de la rue Macdonald (phase II).

QU'une retenue de 5% de la valeur totale des travaux du décompte progressif no. 1, soit appliquée soit un montant de 2 778.90\$, taxes en sus, jusqu'à ce que la correction des déficiences soit complétée.

QUE le conseil autorise le paiement de la facture 0012523 d'un montant de 52 799.10\$, taxes en sus, à l'entreprise Les Pavages D'Amour Inc.

QUE le paiement de ce projet soit imputé solde du programme de transfert de la taxe d'accise 2019-2024, puis au Programme d'aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) 2022-2024.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 24-07-92

FORMATION DU COMITÉ DE PILOTAGE MADA

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Fortune a présenté le 12 octobre 2023 une demande d'appui financier pour l'élaboration d'une politique des aînés dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés (MADA), volet 1 ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'acceptation de la subvention octroyée par le Secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche MADA, volet 1, la Municipalité de Pointe-Fortune désire réaliser la démarche MADA ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Fortune entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Fortune a pour mission d'assurer le bien-être de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de leur communauté ;

ATTENDU QUE la démarche MADA relève d'un pouvoir de la Municipalité de Pointe-Fortune lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des personnes âgées.

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil municipal de Pointe-Fortune procède à la création d'un comité de pilotage sous la présidence de la personne responsable du dossier des personnes âgées.

Lequel comité sera composé des membres suivants :

François Bélanger, Maire
Luc Trottier, Accompagnateur MADA, Espace MUNI
Lucie Lacelle, Conseillère municipale et Présidente du Comité de pilotage MADA
Roslyn Karp, Représentante des personnes âgées
Claude Bélanger, Représentant des personnes âgées
Lucie Pagé, Représentante des personnes âgées
Julie Gauthier, Chargé de projet
Émilie Morasse, Représentante du CISSS de la Montérégie Ouest
Jean Miron, Président, Carrefour Bienveillance 50+ et représentant, organisme communautaire
Marie-Christine Floch, Directrice générale, Carrefour Bienveillance 50+ et représentante, organisme communautaire

Lequel comité aura le mandat :

De réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale.

De recommander la politique des aînés et son plan d'action MADA au conseil municipal.

D'assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AUTRES SUJETS

Aucuns autres sujets.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Sincennes du 27 rue MacDonald est venu aviser le Conseil qu'il y avait érosion dans les fossés de la Phase 1 de la rue MacDonald et que cela avait impact sur son terrain. Les fossés de la Phase I déverse de chaque côté du 27 MacDonald. M. Le maire s'est déplacer pour aller voir les fossés.

Résolution numéro 24-07-93

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés la levée de la séance est votée à 19h18.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, François Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code Municipal.

François Bélanger, maire

Andréa Chouinard, directrice générale
et greffière-trésorière intérimaire